



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Travailleurs sociaux

Question écrite n° 39412

Texte de la question

M. Michel Jacquemin attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation financière inquiétante des centres de formation des travailleurs sociaux et notamment sur celle de l'Institut régional du travail social de Franche-Comte. En raison d'une baisse constante de leurs subventions, ces organismes dont l'efficacité est incontestable risquent de ne plus pouvoir former des professionnels oeuvrant à la réduction de la fracture sociale. Il lui demande quelles mesures il entend prendre pour mettre fin au désengagement de l'Etat dans le financement des centres de formation et s'il compte, dans le cadre du futur projet de loi contre l'exclusion, reconnaître la mission de service public de ce type de formation et prévoir une indexation de ces dotations.

Texte de la réponse

Les centres de formation agréés pour préparer les certificats et diplômes d'Etat en travail social au titre desquels figurent les instituts régionaux en travail social sont pour l'essentiel subventionnés par le ministère du travail et des affaires sociales. Les crédits affectés et alloués à ces établissements au titre des formations d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé, d'éducateur technique spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants, de conseillère en économie sociale et familiale et de moniteur éducateur ont progressé de plus de 86 MF depuis 1986, soit une revalorisation de 23,6 p. 100 en dix ans. La baisse de 0,5 p. 100 des crédits inscrits en loi de finances initiale 1996 par rapport à ceux délégués en 1995 devrait être compensée en cours de gestion 1996 dans le cadre d'un redéploiement budgétaire afin de garantir les moyens de fonctionnement des écoles et leur permettre de mener à bien la mission qui leur est confiée. L'institut régional du travail social de Franche-Comte devrait dans ce cadre bénéficier d'une revalorisation de sa subvention au titre de 1996. Le ministre du travail et des affaires sociales entend poursuivre ces efforts. C'est pourquoi, sur la base du rapport d'évaluation du dispositif de formation des travailleurs sociaux rendu en avril 1995 et compte tenu des résultats de la concertation menée auprès de l'ensemble des partenaires ministériels, institutionnels ou associatifs, un plan d'action prioritaire a été rendu dès cette année tendant à clarifier et consolider les fondements juridiques, administratifs et financiers des centres de formation.

Données clés

Auteur : [M. Jacquemin Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39412

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2840

Réponse publiée le : 5 août 1996, page 4313